

Oui Sommes-Nous?

- Membres du Secrétariat National
- Le Bureau

- Renseignements

Les Cercles

- Cercle d'Antony

Actualités | Publication | Vie municipale | Agenda | Contact

CERCLE DE CLICHY-LEVALLOIS > ACTUALITÉS

MIREILLE GITTON ET LE DOSSIER DU CHAUFFAGE URBAIN CLICHOIS ;

22 décembre 2011 | Fédé Serge Setterahmane

Intervention de Mireille GITTON(conseillére régionale et maire adjointe) au conseil municipalde Clichy la Garenne le 21 décembre 2011.

L'avenir du réseau de chaleur à Clichy

Monsieur le Maire, cher(e)collègue, mesdames, messieurs,

Vu la complexité de ce dossier, il me parait important d'en préciser certains points, je tiens à remercier les services du conseil régional Ile de France et les services techniques de la ville de Clichy pour leur précieuse collaboration.

Le Grenelle de l'Environnement a rappelé le rôle indispensable des réseaux de chaleur pour le développement des énergies renouvelables et de récupération.

En effet, plusieurs sources d'énergies sont utilisées pour la production de chaleur.

Cercle de Montrouge
Cercle de Nanterre
Cercle de Rueil
Liens
Site National
sites politiques du Parti Radical de Gauche
Blogs
Rechercher
Rechercher

Les plus traditionnelles sont les énergies fossiles telles que le charbon, le fioul ou le gaz, complétées par les énergies renouvelables ou de récupération que sont la géothermie profonde, la valorisation énergétique des déchets ménagers, les récupérations de chaleur sur process industriels ou la biomasse (végétaux d'origine agricole ou forestière, bois de récupération....).

La biomasse est tout particulièrement adaptée au chauffage des bâtiments à forte consommation à l'exemple des réseaux de chaleur urbains, des hôpitaux, des piscines etc..... La valorisation de la biomasse accompagne les politiques publiques touchant à l'emploi, à l'aménagement du territoire, à la diversification de l'agriculture, au retraitement des déchets. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.

Le projet « Biomasse Métropole »

La CPCU, filiale de COFELY (dont la ville de Paris est actionnaire) projette d'implanter une unité de traitement thermique localisée sur le port de Gennevilliers. L'unité d'une puissance de 160 MW serait une centrale de cogénération avec production de chaleur et d'électricité. Elle relèverait du régime des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'usine de traitement thermique serait alimentée chaque année par 250 000 tonnes de bois provenant de.100 000 tonnes de bois issues de la sylviculture. Cette ressource proviendrait à parts égales de l'île de France et de la Picardie.et 150 000 tonnes de bois déchets d'Île de France et de Picardie. Afin de relier cette unité au réseau de chaleur de Paris, une canalisation de transfert structurante de 7 Km serait construite de Gennevilliers à Paris. L'installation ne fonctionnerait que 7 mois par an.

Avec ce projet CPCU souhaite garantir à terme la proportion de 50 % d'énergie renouvelable dans son réseau parisien (en effet, la proportion d'énergies renouvelables n'est que de 40 % aujourd'hui) et bénéficier de l'application de la TVA réduite pour ces réseaux renouvelables conformément à la Loi Grenelle .

Le projet contribuerait à éviter 270 000 tonnes de CO2. Le dossier a été déposé et

retenu dans le cadre de l'appel d'offres « cogénération biomasse »de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour valoriser l'énergie électrique produite et réduire le prix de la chaleur.

Le projet d'approvisionnement de la CPCU a été visé par la préfecture de Région en janvier 2011. La Commission consultative du PREDMA (Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés) de la Région ile de France s'est réunie le 15 juin 2011 pour examiner le projet d'usine de valorisation énergétique de bois et a émis un avis favorable.

Le coût d'investissement projeté s'élèverait à plusieurs centaines de millions d'euros. A ce jour les modalités de financement ne sont pas assurées.

Le calendrier prévisionnel initial du projet (mise en service projeté en 2014) parait être fortement compromis. La mise en service industrielle ne pourrait aujourd'hui intervenir avant 2015/2016. L'incertitude sur les capacités de production et de livraison de chaleur, les aléas techniques, financiers, économiques et juridiques inhérents aux projets industriels de grande envergure en zone urbaine, conditionnant la faisabilité et l'opportunité pour Clichy de se connecter, ne permettent pas d'envisager une connexion à court ou moyen terme.

Le projet global qui nous est proposé est fondé sur la construction d'une chaudière biomasse de 5 MW sur le site de la rue Fournier à Clichy, permettant d'atteindre le seuil de 50% d'énergies renouvelables dans le réseau de Clichy dés sa mise en service programmée au 1er janvier 2014 (sous réserves bien évidemment des autorisations réglementaires s'agissant d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement) .

L'investissement prévisionnel à réaliser par le concessionnaire est de 4,9 millions d'euros. Dés la mise en service de la chaufferie bois, l'application de la TVA réduite (5.5% au lieu de 19.6) sur le prix de la chaleur sera autorisée conformément aux dispositions de la Loi Grenelle . Je précise que la politique francilienne d'incitation à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, menée en collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME, gestionnaire du Fonds Chaleur), cible en priorité l'habitat. C'est ainsi que la Région s'est engagée depuis 2006 dans un plan régional de maîtrise de l'énergie

et de développement des énergies locales et renouvelables : ses cibles privilégiées sont le secteur du logement social et les bâtiments tertiaires, mais aussi les propriétaires particuliers. De nombreux projets sur le développement des réseaux de chaleur, sont aidés. Les subventions (ADEME, Région) obtenues viendront aussi minorer contractuellement le tarif de la chaleur. En outre, la Région privilégie aussi des plans patrimoniaux portés par les bailleurs sociaux. Or, la contribution aux plans patrimoniaux figure également dans le dispositif global. Je rappelle que le projet global a déjà été proposé en aout 2011, que des évolutions positives notamment en terme de baisses, de durée, de transparence et de gouvernance sont apportés. Il convient cependant de ne pas tarder. Nous serons ainsi une des premières collectivités à bénéficier dès janvier 2014 d'un réseau de chaleur renouvelable en Ile de France. En ma qualité de présidente de la commission, Environnement, Energie et Agriculture au conseil Régional Ile de France, je porterais ce dossier qui s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable consacrée par la loi Grenelle du 12 juillet 2010 et contribuera fortement à la baisse des tarifs attendue par les clichois. Puisqu'il est aujourd'hui question d Energie et d'environnement, je conclurai mon intervention en saluant l'élection de mon collègue radical, Fawzi BENABDALLAH, nouvel élu à l'Environnement, à l'Agenda 21 et aux Espaces Verts ainsi qu'Annabel GALINIE désormais en charge du Développement Durable à et la création d'une nouvelle commission sénatoriale chargée notamment du développement durable et de l'environnement qui sera présidée par M. Raymond VALL sénateur Radical de Gauche du Gers. Ces nominations réaffirment que fidèle à l'esprit novateur de Michel CREPEAU, les radicaux de gauche font des questions liées à l'environnement et aux énergies l'un des axes majeurs de leur engagement politique. Cela vient par ailleurs de se confirmer avec la création d'un pole Radical et Ecologique animé par le Parti Radical de Gauche et Génération Ecologie.

© NooNet | Contacter le PRG92 | NooNet | RSS 2.0